



# Le certificat médical

Nouvelle donne en 2017

Bernard Schittly

# Le CNCI

- Avis de décès :
- du **C**ertificat de **N**on **C**ontre **I**ndication



- ce certificat a vécu
- le ministère a choisi une nouvelle appellation pour marquer l'évolution



# Le CACI

- Faire part de naissance
- le CACI
- **C**ertificat **A**bsence de **C**ontre **I**ndication

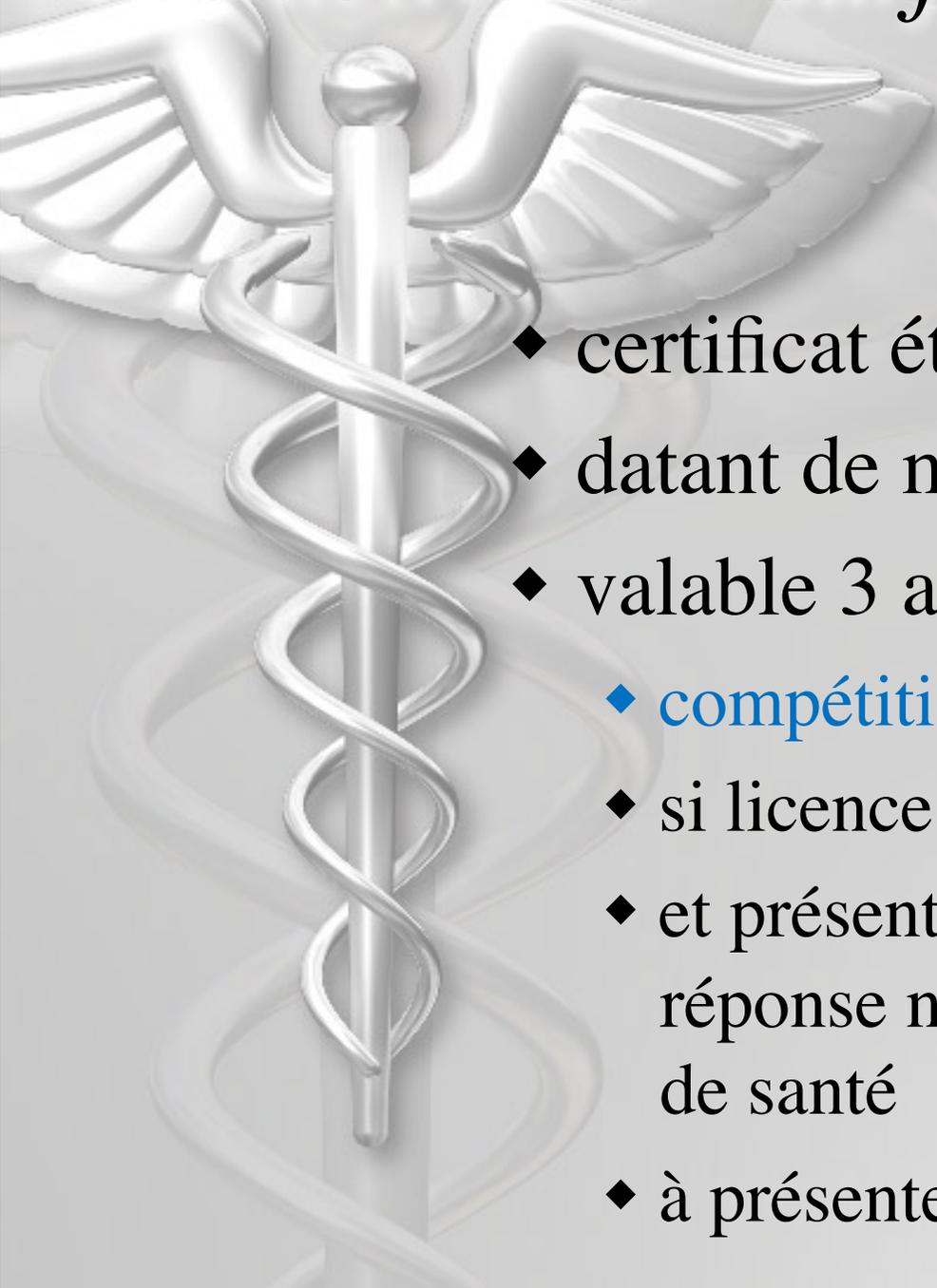




## *Premier cas*

- ◆ Activités sans bloc :
  - ◆ NAP
  - ◆ NEV
  - ◆ Hockey subaquatique
  - ◆ Tir sur cible
  - ◆ Apnée à moins de 6 m

# *Les activités « surface » ou sans blocs*

- 
- ◆ certificat établi par **TOUT** médecin
  - ◆ datant de moins de 1 an
  - ◆ valable 3 ans
    - ◆ **compétition ou non**
    - ◆ si licence renouvelée **sans interruption**
    - ◆ et présentation d'une attestation de réponse négative à l'auto-questionnaire de santé
  - ◆ à présenter annuellement

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON\*

### Durant les 12 derniers mois

# Auto-questionnaire de santé



1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexp

2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement in un malaise ?

3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?

4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?

5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-v sans l'accord d'un médecin ?

6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et dese aux allergies) ?

### A ce jour

7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu 12 derniers mois ?

8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?

9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

*\*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du*

### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire rens

# *Et les autres fédérations sportives ?*

- ◆ elles sont toutes sous le même régime
- ◆ c'est le cas général



*Sauf les disciplines à  
« contraintes particulières »*

- ◆ dont la plongée subaquatique
- ◆ d'où le cas numéro 2 !
- ◆ remarquez au passage que nous ne sommes plus « environnement spécifique »

## Deuxième cas

- la plongée en scaphandre
- l'orientation subaquatique
- la PSP
- l'apnée au delà de 6 m
  - milieu naturel ou fosse



# Plongée scaphandre et « assimilé »

- pour la saisie de la licence
- certificat médical datant de moins de 1 an
- **au jour de la saisie de la licence**
- établi par **TOUT** médecin



# Plongée scaphandre et « assimilé »

- pour la pratique de l'activité et de la compétition
- certificat médical datant de moins de 1 an
- établi par **TOUT** médecin



# Plongée enfant

- pour la saisie de la licence
- certificat médical datant de moins de 1 an
- **au jour de la demande de licence**
  - et non de sa saisie !
- établi par **TOUT** médecin
- **sur le modèle « officiel » du certificat**
  - en cours de rédaction



# Plongée enfant

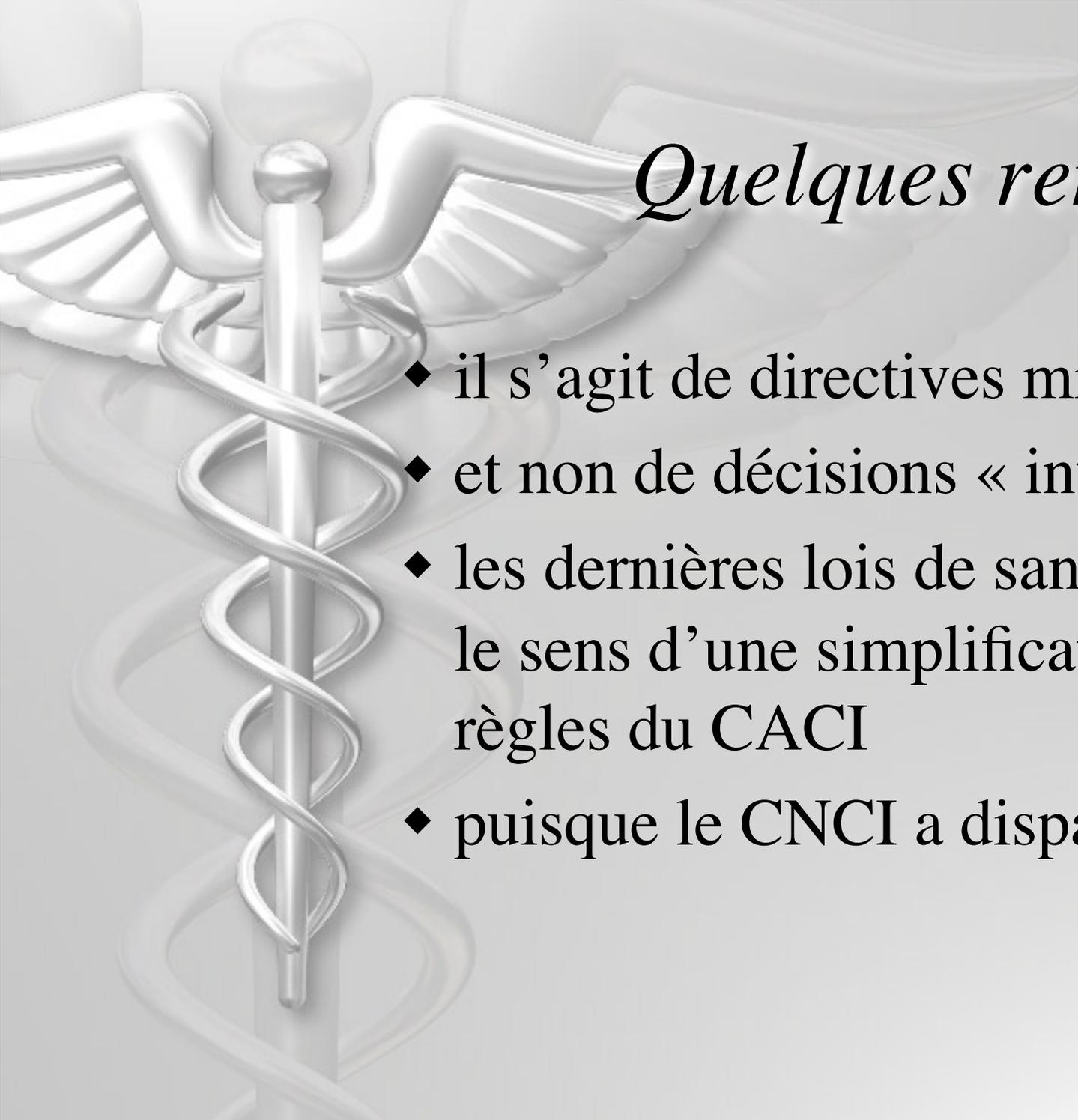
- pour la pratique de l'activité et de la compétition
- certificat médical datant de moins de 1 an
- établi par **TOUT** médecin
- avec obligation d'utiliser **le modèle « officiel » du certificat**
  - en cours de rédaction



# *La compétition : synthèse*

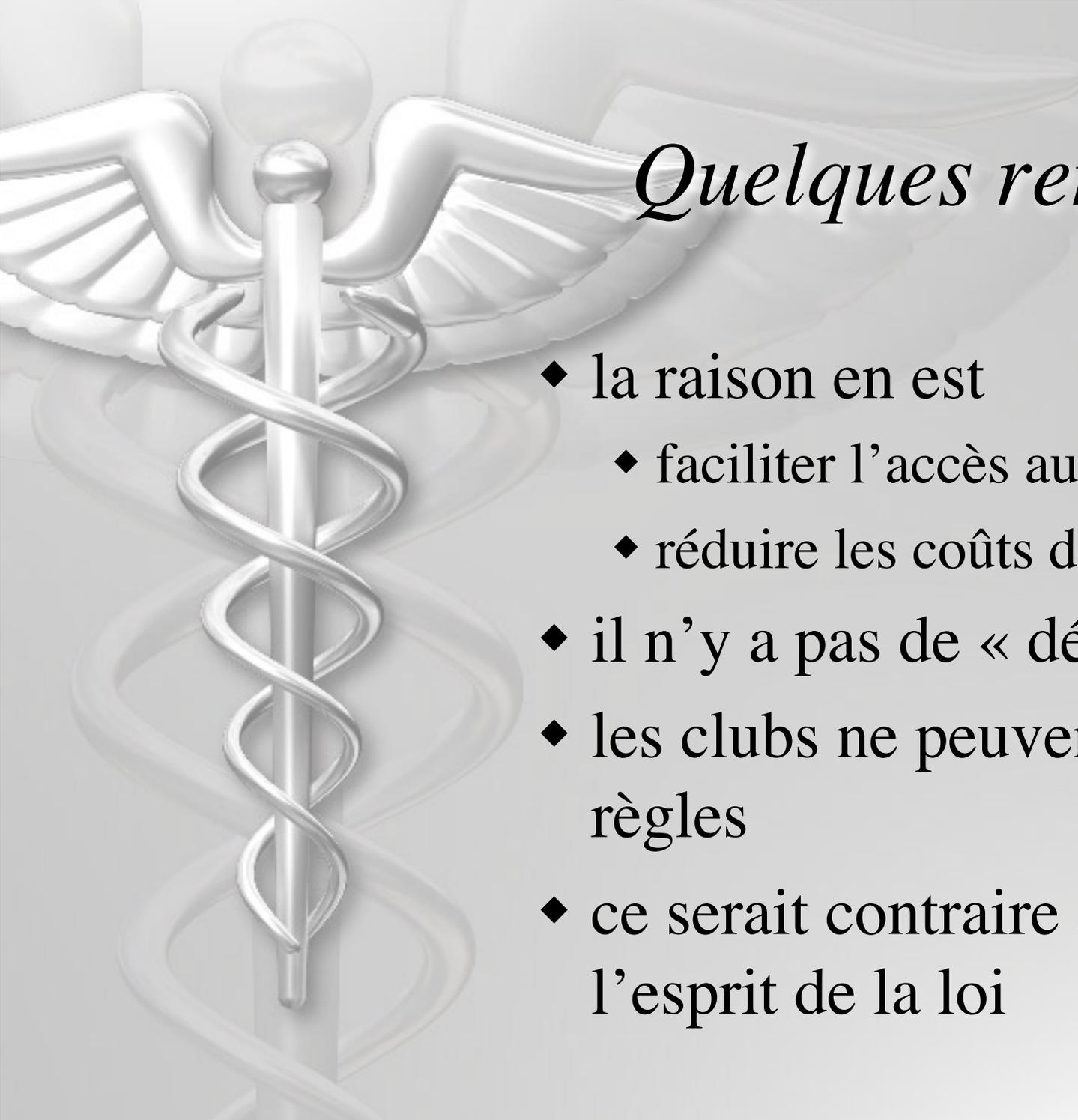
- pour les activités « surface » ou sans blocs
  - CACI datant de moins de 3 ans et s'il date de plus d'un an, auto-questionnaire avec toutes les réponses négatives
- Pour la plongée scaphandre et « assimilé »
  - CACI datant de moins de 1 an au jour de la compétition





## *Quelques remarques*

- ◆ il s'agit de directives ministérielles
- ◆ et non de décisions « internes »
- ◆ les dernières lois de santé vont dans le sens d'une simplification des règles du CACI
- ◆ puisque le CNCI a disparu



## *Quelques remarques*

- ◆ la raison en est
  - ◆ faciliter l'accès au sport
  - ◆ réduire les coûts des certificats
- ◆ il n'y a pas de « dérogation »
- ◆ les clubs ne peuvent durcir ces règles
- ◆ ce serait contraire à la loi et à l'esprit de la loi



## *Et la place du médecin fédéral*

- ◆ pour le ministère
- ◆ sauf circonstances très particulières
- ◆ ce ne sont pas des spécialistes
  
- ◆ la loi met en avant les points important de l'examen
- ◆ pour que le médecin « non spécialiste » sache où porter son attention lors de l'examen



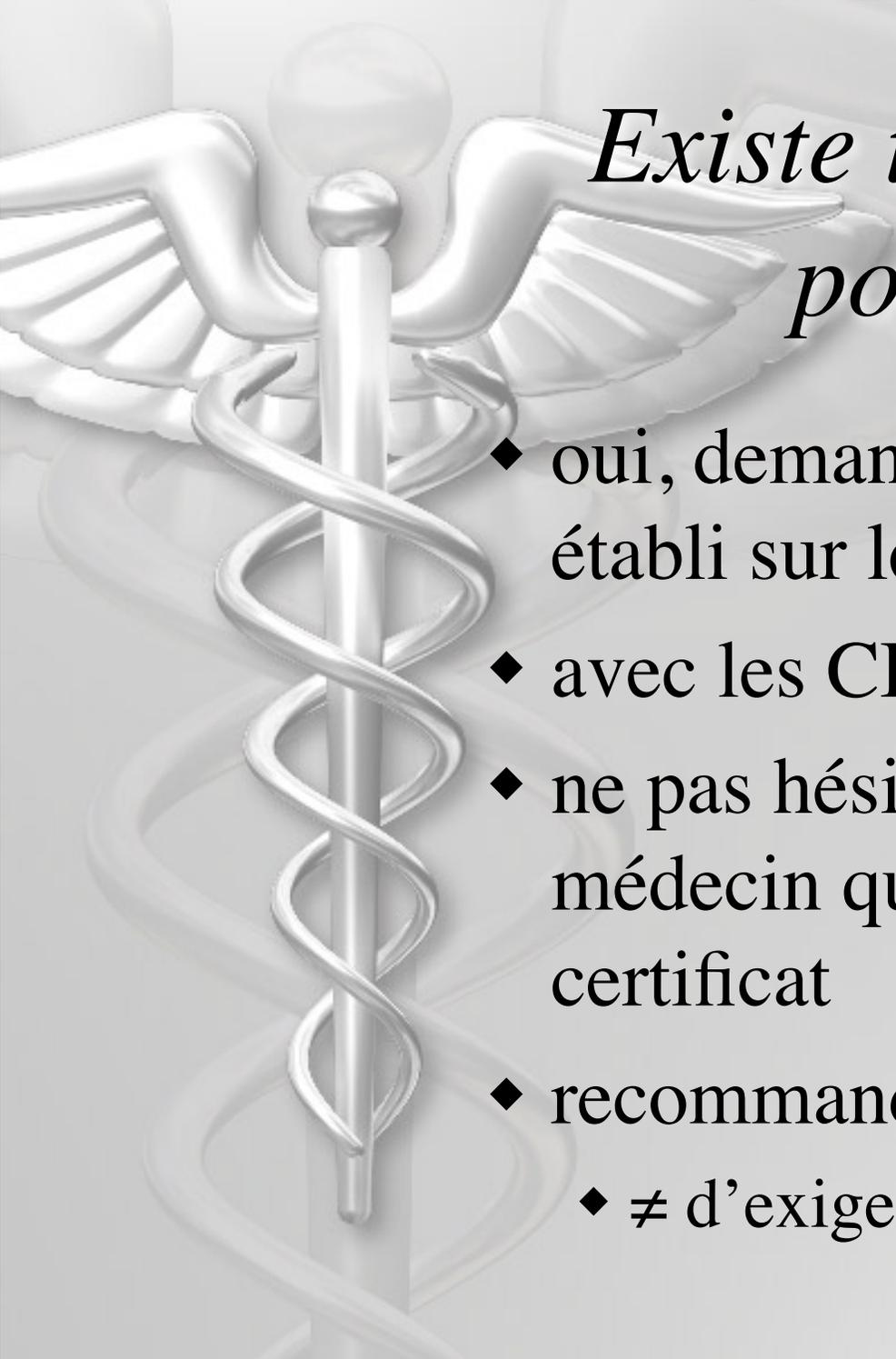
## *Ce que doit contenir l'examen d'un plongeur*

- ◆ - examen ORL
  - ◆ tympan
    - ◆ équilibration/perméabilité tubaire,
  - ◆ évaluation vestibulaire
  - ◆ acuité auditive)
- ◆ - examen dentaire



# *Examens « réservés » au médecin fédéral*

- ◆ Les PESH
- ◆ Le Trimix (hypoxique)
- ◆ Reprise après un accident de plongée
- ◆ Compétition de poids constant

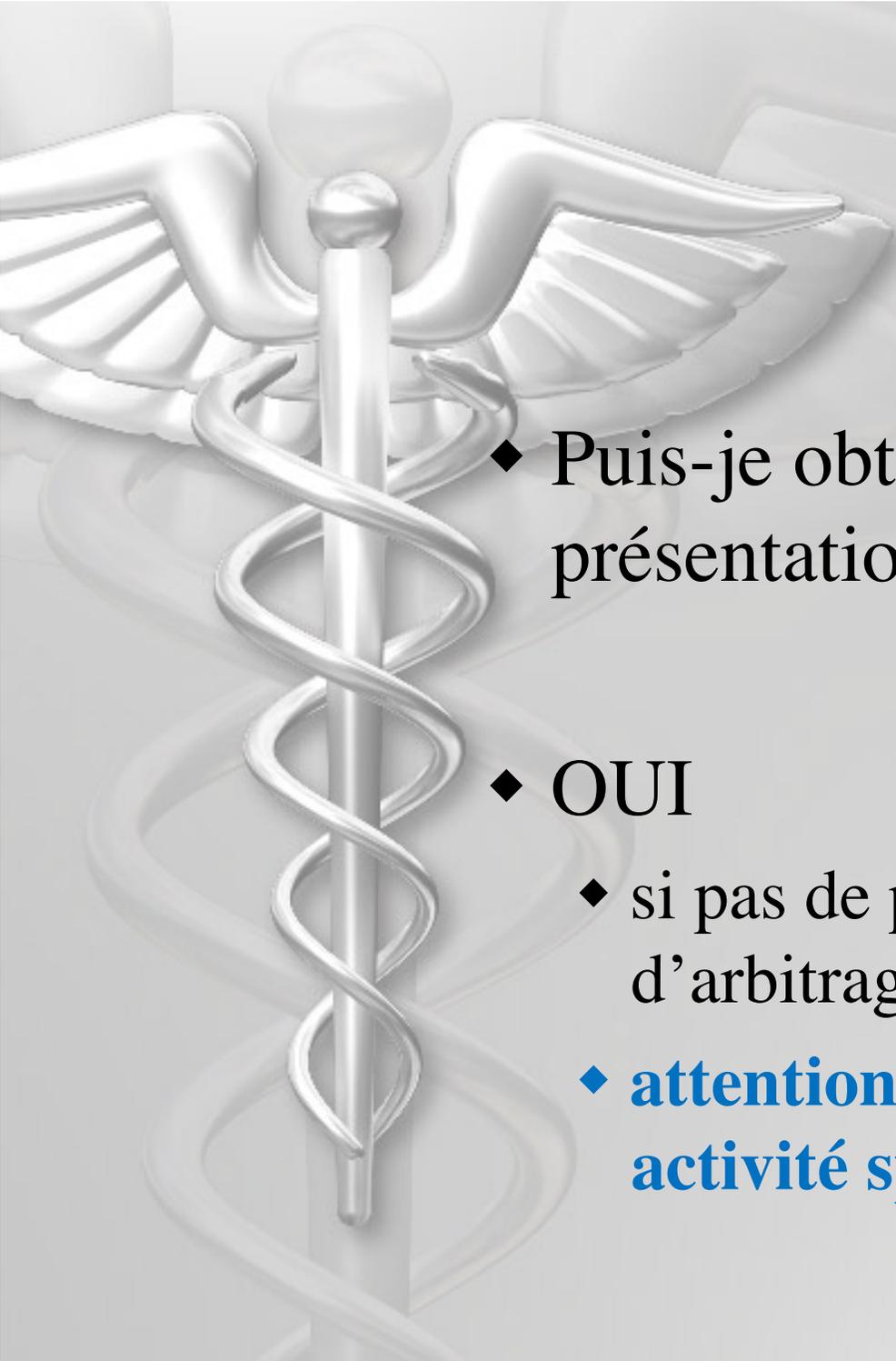


*Existe t'il une possibilité  
pour « sécuriser » ?*

- ◆ oui, demander que le certificat soit établi sur le modèle officiel fédéral
- ◆ avec les CI en lien internet
- ◆ ne pas hésiter à les emporter chez le médecin qui fera (ou pas) le certificat
- ◆ recommander le médecin fédéral
  - ◆ ≠ d'exiger ...

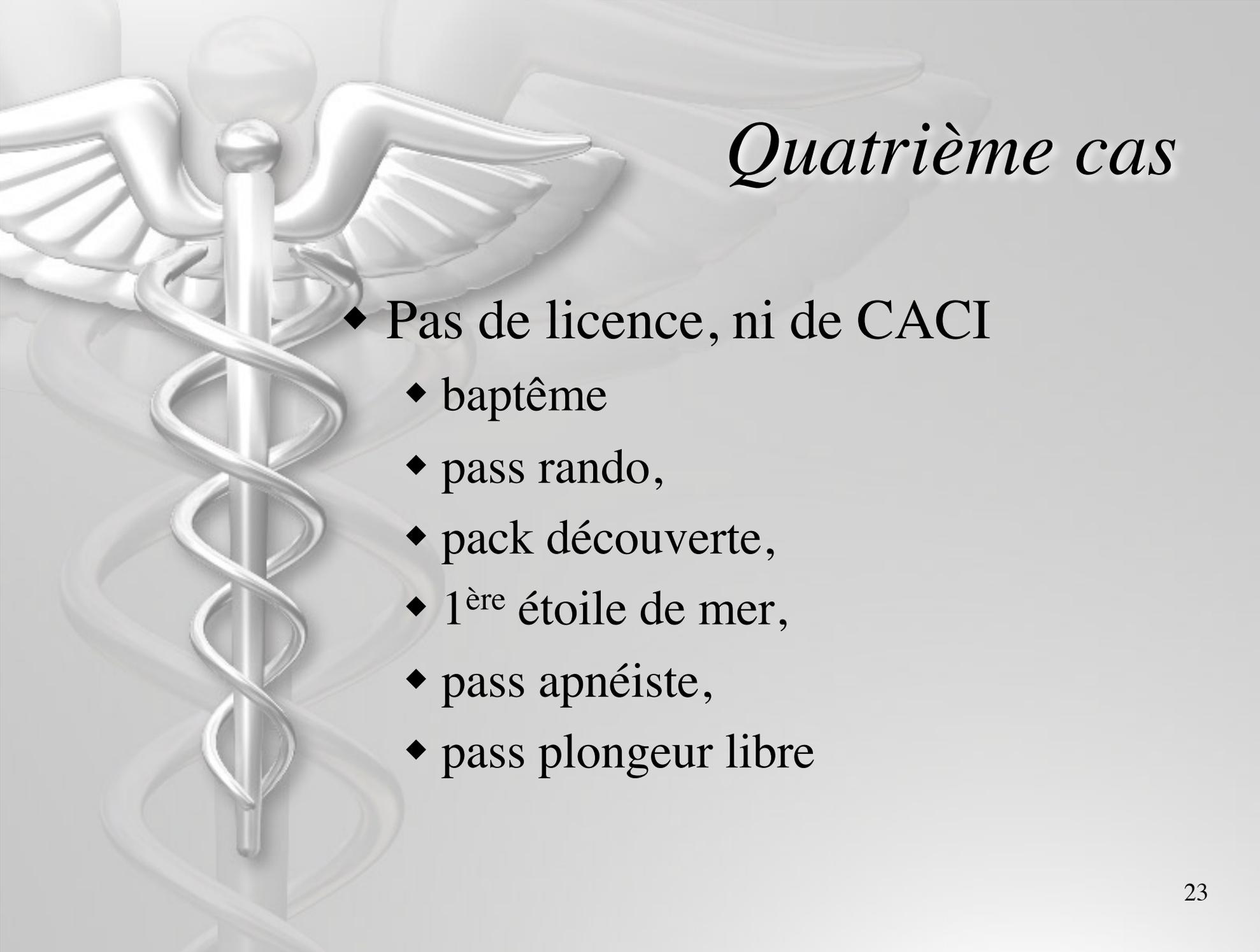
# *Y a t'il des changements à prévoir ?*

- ◆ les certificats pour
  - ◆ les enseignants ?
  - ◆ les cas particuliers
    - ◆ diabétiques
    - ◆ problèmes cardiaques
    - ◆ asthme
    - ◆ etc ...



## *Troisième cas*

- ◆ Puis-je obtenir une licence sans présentation d'un CACI ?
- ◆ OUI
  - ◆ si pas de pratique sportive, ni d'arbitrage
  - ◆ **attention, nager à la piscine est une activité sportive !**



## *Quatrième cas*

- ◆ Pas de licence, ni de CACI
  - ◆ baptême
  - ◆ pass rando,
  - ◆ pack découverte,
  - ◆ 1<sup>ère</sup> étoile de mer,
  - ◆ pass apnéiste,
  - ◆ pass plongeur libre



# *Les PESH, synthèse*

- ◆ baptême
  - ◆ CACI établi par tout médecin
  - ◆ si immersion à moins de 2 m
- ◆ toutes les autres activités
  - ◆ médecin fédéral ou médecin du sport
  - ◆ par extension DU et DIU :
    - ◆ de médecine hyperbare,
    - ◆ de médecine de plongée ...
  - ◆ médecine physique et de réadaptation<sub>24</sub>



*Avez vous des questions ?*

- ◆ <https://ffessm.fr/pages.asp?p=409&t=DISPOSITIF%20DU%20CERTIFICAT%20M%C3%89DICAL%202017/2018%3E>